



Héricy, le 16 mars 2020

À tous les membres du  
Conseil Municipal

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira

**à la Mairie  
LE VENDREDI 20 MARS 2020  
à 20 H 30**

et vous prie de vouloir bien assister à cette séance, en application du code général des collectivités territoriales, et notamment des articles L2121-7, L2121-10 et L2122-8.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1°) Élections du Maire.
- 2°) Détermination du nombre d'Adjoints au Maire.
- 3°) Élections des Adjoints au Maire.
- 4°) Élections des conseillers municipaux délégués.
- 5°) Indemnités des membres du Conseil Municipal.
- 6°) Délégation au Maire.
- 7°) Questions diverses.

Veillez agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire

Sylvie BOUCHET BELLECOURT

